

MESSAGES

Bulletin de Liaison du Syndicat des **AG**régés de l'Enseignement Supérieur

L'année commence plutôt bien pour notre jeune syndicat. En effet, qui aurait pu prédire que, malgré notre jeune âge et notre handicap face à des syndicats plus anciens et très connus, nous obtiendrions un nombre de voix suffisant pour asseoir notre légitimité? Qui aurait dit que la liste du S.A.G.E.S. arriverait en 5ème position, sur 11 listes présentées, assez loin devant des syndicats tels que SUD, la CNGA et la CGC? Jugez-en plutôt: le S.A.G.E.S. a recueilli 975 voix, soit 3,46% des 29.285 suffrages exprimés (sur 47.889 inscrits). Notons au passage que parmi les 1130 bulletins déclarés blancs ou nuls figurait un nombre non négligeable de bulletins de PRAG expédiés à divers rectorats par des moyens non réglementaires. Sans commentaire! Quoi qu'il en soit, et quoi qu'en pensent certains, le S.A.G.E.S. a véritablement vocation à « jouer dans la cour des grands ».

Bien sûr, d'aucuns penseront peut-être que nos résultats, comparés à ceux du SNES, et même à ceux du SGEN, du SNALC et de FO, devraient nous inviter à une certaine modestie. Mais rappelons-le : le S.A.G.E.S. n'a qu'un an d'existence, et nos collègues, traditionnellement peu enclins à voter lors d'élections aux commissions paritaires, et non habitués à un syndicalisme horizontal et catégoriel, n'ont sans doute pas pris toute la

mesure des enjeux. Gageons que les mois et les années à venir les feront changer d'avis.

Le détail des résultats figure à la page 3 de ce bulletin. Nous tenons d'ores et déjà à remercier tous ceux et toutes celles qui, par leur suffrage,

Longue Vie au S.A.G.E.S.

nous ont manifesté leur soutien, leur confiance, et exprimé ainsi le désir de voir les Agrégés prendre en main leur propre avenir.

Notre syndicat a tenu sa première Assemblée Générale le 11 janvier dernier. Je vous invite à lire le compte rendu de cette assemblée, que vous trouverez aux pages 5 et 6 de ce numéro.

Notre objectif pour 1997 est double : nous voulons d'une part consolider notre implan-

tation parmi les Agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur, et d'autre part, continuer d'affirmer avec force et dynamisme nos analyses, nos convictions, et nos propositions. La tâche est, disons-le, aussi vaste qu'exaltante. Nous en appelons donc à la bonne volonté et à la détermination de tous nos adhérents pour mener à bien notre mission.

Thierry KAKOURIDIS
Secrétaire Général

**ATTENTION !
LE POSTE DE
VICE-PRÉSIDENT
DU S.A.G.E.S.
EST DÉCLARÉ
VACANT.**

**UN APPEL A
CANDIDATURES
EST PUBLIÉ DANS
CE NUMÉRO.**

Dans ce numéro

- ◆ Le mot du Président p. 2
- ◆ Elections à la CAPN des Agrégés p. 3
- ◆ Lettre à M. Bayrou p. 4
- ◆ Assemblée Générale pp. 5&6
- ◆ Appel à candidatures

◆ Le mot du Président

Nous avons suffisamment souligné l'importance des élections aux CAPN dans les précédents numéros de MESSAGES pour passer ici quelque temps à en analyser les résultats et les premières conséquences. J'espère ne pas être trop ennuyeux dans l'exercice de cette tâche.

Tout d'abord, rappelons que cette élection s'adressait à la totalité des Agrégés en activité (ce qui a donné 28.155 suffrages exprimés), alors que le S.A.G.E.S., par son intitulé et par sa plate-forme électorale, s'intéressait surtout (mais pas exclusivement, ce qui est bien normal dans le cadre d'une élection qui concerne le corps dans son ensemble) aux PRAG et aux professeurs des classes préparatoires (environ 7000, une fraction significative de collègues des classes préparatoires appartenant au corps des professeurs de chaire supérieure).

Au-delà du résultat brut (975 voix, soit 3,46% des suffrages exprimés), qui peut apparaître bien modeste, puisqu'il ne nous permet pas d'avoir un commissaire paritaire, il faut noter que le S.A.G.E.S. est arrivé en cinquième position sur onze listes dès sa première apparition, et malgré la modestie de la publicité dont nous avons fait l'objet.

Par ailleurs, les pourcentages que nous avons obtenus varient assez peu d'une académie à l'autre, si l'on excepte la DGPSD (8,55%) et les petites académies. Nous avons déjà constaté que le S.A.G.E.S. comptait à peu près autant en pourcentage d'adhérents par région, ce qui confirme cette tendance

électorale. Le caractère national de notre syndicat apparaît donc clairement.

Le bilan que l'on peut tirer de ces élections est pour l'instant positif. Elles nous ont d'abord permis de nous faire mieux connaître, de recruter de nouveaux adhérents, de pouvoir bénéficier à partir de la rentrée 1997 de décharges syndicales qui nous font cruellement défaut pour l'instant, et surtout, nous sommes désormais un interlocuteur incontournable, parce qu'institutionnel et représentatif.

Ainsi, je serai reçu à notre demande (voir lettre publiée page 4 de ce numéro) le jeudi 20 février par le Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, dans le cadre des groupes de mise en œuvre de la réforme de l'Université, pour défendre des positions qu'aucun des membres siégeant actuellement dans ces groupes n'a pensé devoir évoquer.

Il y sera notamment question du service des PRAG, de la possibilité pour ceux-ci de bénéficier de décharges de service pour effectuer des activités de recherche ou d'administration, et plus généralement de tous les points qui ont été exposés dans le manifeste.

Un autre enseignement à tirer des élections, c'est l'écho que notre analyse a trouvé auprès des collègues enseignant dans le secondaire, certains n'ayant pas hésité à nous écrire pour nous soutenir et pour demander à adhérer au S.A.G.E.S. Dans l'état actuel des statuts, ceci n'est pas possible, mais l'éventualité d'une extension ou d'une aide logistique à apporter à des collègues du secondaire est à l'étude (voir le compte rendu de l'assemblée générale du 11/01/97). Comme nous l'ont d'ailleurs signalé nos correspondants, nous eussions d'ailleurs recueilli davantage de

voix de ce côté si notre intitulé n'avait pas dissuadé d'emblée certains collègues des lycées et collèges de lire notre profession de foi. Pourtant, nombre d'entre nous sont sociétaires de la Mutuelle Assurance des Instituteurs de France...

Enfin, signalons un autre point plus inquiétant. Il y a eu, comme toujours, des infractions à la procédure électorale dans un certain nombre de centres de vote, par ignorance, par maladresse, ou par malveillance, ce qui est évidemment regrettable, et forcément préjudiciable au principe même de ces élections. Mais les demandes d'annulation déposées par certains syndicats (l'un d'entre eux a même déposé plainte en référé, c'est à dire pour atteinte grave aux libertés fondamentales) ne semblent hélas motivées que par le désir d'éliminer des « petits » concurrents qui s'avèrent gênants, tablant sur la modification du mode de désignation des représentants syndicaux aux CAPN entérinée par la loi du 12/12/96 (le jour des élections) pour pouvoir ensuite gagner par défaut, *i.e.* non pas en voix (iriez-vous voter pour de semblables listes ?), mais en pourcentage.

Denis ROYNARD
Président

ATTENTION !

Vous avez certainement reçu votre avis de notation pour 1995-1996. Vous l'avez constaté : votre note a chuté, en raison d'une nouvelle péréquation opérée par le Ministère. Les critères retenus pour l'attribution de votre note sont aussi flous et la notation aussi arbitraire qu'avant !

Le S.A.G.E.S. désapprouve la manière dont les Agrégés sont notés. Il est en train d'agir. Nous consacrerons une partie du prochain bulletin à ce problème, et publierons une lettre type à envoyer aux services concernés.

Résultats des Elections à la CAPN³ des Professeurs Agrégés

MESSAGES

◆ Lettre à M. Bayrou

A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,
de l'Enseignement Supérieur, et de la Recherche.

Marseille, le 6 Février 1997.

Monsieur le Ministre,

Lorsque nous avons été reçus le 28 Mai 1996 à votre cabinet par M. Hardouin, dans le cadre de la seconde phase des Etats Généraux de l'Université, le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (S.A.G.E.S.) était alors une force naissante du paysage syndical universitaire.

Depuis cette date, le S.A.G.E.S., né le 13 Janvier 1996, a étoffé ses effectifs, irriguant l'ensemble du territoire. Malgré notre jeunesse et la modestie de nos moyens financiers, nous avons été en mesure de présenter une liste aux élections des CAPN des agrégés, qui nous a fait connaître plus amplement. Il ne vous aura d'ailleurs pas échappé que, malgré notre forte connotation PRAG et le peu de publicité dont nous avons fait l'objet, le S.A.G.E.S. est arrivé en cinquième position sur onze listes.

Parmi les « acteurs de l'Université » que vous souhaitez voir associés à la mise en œuvre de la réforme, figurent incontestablement les agrégés, qui y rendent déjà les services que l'on sait. L'année écoulée a prouvé que les analyses et les revendications du S.A.G.E.S., développées dans le Manifeste que nous vous avons communiqué au mois de Mai 1996, répondaient à une réelle attente de la part de nos collègues « PRAG ».

Aujourd'hui, nous nous réjouissons des premières déclarations d'intention parues dans la presse du 5 Février 1997 concernant l'évolution des conditions d'exercice des PRAG. Toutefois, au sein des commissions que vous avez mises en place, la défense des intérêts de ces professeurs ne saurait être valablement assurée que par des représentants légitimes appartenant eux-mêmes à cette catégorie d'enseignants. L'action du S.A.G.E.S. se situe dans le cadre institutionnel, sa représentativité est avérée, et il compte des adhérents dans un grand nombre de disciplines, dans toutes les régions et dans tous les types d'établissements universitaires. Les nombreux échanges avec nos adhérents nous ont permis de bien discerner les attentes des professeurs agrégés exerçant à l'université. Ce travail d'investigation n'a pas pu être mené par les autres syndicats, non par manque de moyens, mais à cause d'un parti pris délibéré de ne considérer ces professeurs que comme des « pièces rapportées » ou des entités transitoires et en quelque sorte extérieures au corps universitaire, allant jusqu'à pratiquer une authentique politique de discrimination et nous qualifier de « non universitaires », mineurs académiques tout juste bons à exercer sous tutelle. Seul le S.A.G.E.S. exprime que les agrégés en tant que tels sont une chance pour l'université et y ont leur place à part entière, et pas seulement dans le premier cycle, mais partout là où sont nécessaires une culture générale et une vue d'ensemble de la matière, assurées par la réussite au concours d'agrégation, modèle de concours universitaire.

C'est pourquoi, au moment où la réforme de l'Université commence à prendre corps, nous sommes fondés à demander instamment notre association aux « groupes de mise en œuvre » que vous avez mis en place, et dont nous n'avons été hélas informés que fort tardivement, et très indirectement. Plus précisément, il nous paraît que le S.A.G.E.S. a tout particulièrement vocation à participer aux travaux du groupe « Pédagogie » et du groupe « Personnels ». Nous rappelons par ailleurs qu'un nombre significatif de nos collègues souhaitent pouvoir faire de la recherche, que ce soit pour préparer un DEA, une thèse, ou une habilitation à diriger des recherches.

Vous sachant déjà convaincu de la nécessité d'associer activement les agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur, acteurs talentueux et méritants de l'Université, à la réforme que vous conduisez, nous ne doutons pas que vous aurez à cœur de solliciter les représentants institutionnels et réellement informés de cette catégorie.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Président du S.A.G.E.S.
Denis Roynard

◆ Assemblée Générale

L' Assemblée Générale du S.A.G.E.S. s'est tenue le 11 janvier 1997 à Marseille.

COMPTE RENDU D'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 10H05 par M. KAKOURIDIS, Secrétaire Général, qui présente le rapport moral d'activité, conformément à la loi et à l'ordre du jour :

I/ Rapport moral d'activité

- Fondation du S.A.G.E.S. et élection du Bureau le 13 janvier 1996 ;

- dépôt des Statuts, information des Autorités et des autres organisations syndicales ;

- ouverture d'un compte postal, d'une ligne téléphonique et d'une adresse postale ;

- publication de la déclaration de principes du S.A.G.E.S. ;

- bulletins syndicaux : 4 numéros¹ (février [N°1&1bis], avril, septembre et novembre). Les N° 1&1bis ont été diffusés à plus de 1.000 exemplaires afin de recruter les premiers adhérents ;

- rédaction et publication du Manifeste du S.A.G.E.S., document de référence du Syndicat ;

- audience au Ministère le 28/05/96 dans le cadre des Etats généraux de l'Université ;

- ouverture d'une deuxième ligne téléphonique et mise en place d'un serveur Internet ;

- rédaction d'une profession de foi et dépôt d'une liste de candidats en vue des élections à la CAPN des Professeurs agrégés.

II/ Rapport financier

M. ROYNARD, Président, présente le rapport financier. Les comptes sont équilibrés.

3/ Modification des Statuts

Les adhérents, réunis en assemblée générale, adoptent à l'unanimité la modification des Statuts (Articles 2 & 3) telle qu'elle est proposée par le Bureau :

- L'Article 2 est modifié comme suit :

ARTICLE 2 : SIÈGE SOCIAL

Le S.A.G.E.S est sis au
**8, rue de la Croix
13007 MARSEILLE²**

Le siège social pourra être transféré à une autre adresse si le Bureau le juge nécessaire (Cf. Articles 5 & 7).

- l'Article 3 est modifié comme suit :

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADHÉSION

Peuvent adhérer au S.A.G.E.S :

1/ les PRAG (Grandes Ecoles, Universités, IUT, IUFM et autres établissements d'enseignement supérieur dépendant du MENESR, de tout autre ministère ainsi que de tout établissement habilité à délivrer un diplôme d'enseignement supérieur);

2/ les Professeurs Agrégés des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles;

3/ les Professeurs de Chaires Supérieures;

4/ les Professeurs Agrégés en S.T.S. (Sections de Techniciens Supérieurs);

5/ tout(e) autre lauréat(e) du concours de l'Agrégation exerçant une activité d'enseignement et/ou de recherche dans un établissement d'enseignement supérieur (ATER, ALER, moniteur, AMN, doctorant);

6/ les Agrégés retraités qui exerçaient dans l'enseignement supérieur ou post-baccalauréat au moment de la cessation de leur activité.

III/ Prolongation du mandat des membres du Bureau

Le Bureau propose que le mandat provisoire de deux ans, dont il a été investi lors de l'Assemblée constitutive du 13 janvier 1996, soit prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale du mois de janvier 1999. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV/ Questions diverses

Sur proposition du Bureau, et faisant suite à plusieurs demandes émanant de Professeurs agrégés exerçant dans le secondaire, les Adhérents débattent l'idée de permettre à l'ensemble des Agrégés d'adhérer au S.A.G.E.S. En raison de la réticence de plusieurs adhérents, il est proposé, puis décidé que le Bureau apportera une aide logistique aux Agrégés du secondaire qui souhaitent fonder leur propre syndicat, à condition que leur philosophie et leurs objectifs soient proches de ceux du S.A.G.E.S. Cette collaboration pourrait conduire, à terme, à la création d'une confédération rassemblant les deux syndicats.

Le cas des Professeurs certifiés exerçant dans le supérieur (PRCE) est lui aussi évoqué. Il est décidé que le S.A.G.E.S. pourra aider les PRCE qui désirent fonder leur propre syndicat, à condition que leur philosophie et leurs objectifs

¹ les Statuts en prévoient 2 par an.

² L'adresse postale reste inchangée :
BP 101 - 13262 Marseille cedex 20

